



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**86<sup>ème</sup> session**  
**Rome 16-18 avril 2007**

UNIDROIT 2007  
C.D. (86) 6  
Original: anglais  
Mars 2007

**Point No. 6 de l'ordre du jour:**  
**Rapport sur les travaux du Sous-comité *ad hoc* du Comité Permanent pour la**  
**révision du Règlement intérieur concernant l'organisation de l'Institut –**  
**Administration des finances – Personnel avec amendements au 26 novembre 1991**

(note préparée par le Secrétariat)

1. Conformément au Plan stratégique et aux discussions du Conseil de Direction concernant la section II 4 du Plan stratégique (C.D. (85) 4) sur l'organisation et la gouvernance de l'Institut, le Conseil de Direction a demandé au Comité Permanent de former une Sous-commission *ad hoc* chargée de la révision complète du Règlement intérieur de l'Institut.
2. Lors de sa 107<sup>ème</sup> session, le Comité Permanent a mis en place un Comité *ad hoc* composé des membres du Comité Permanent et de Messieurs Govey et Inglesse.
3. Les membres du Comité *ad hoc* ont dressé une liste des points à discuter de façon détaillée et ont commencé à échanger leurs opinions par courriel. Lors de sa 108<sup>ème</sup> session, le Comité Permanent aura une première série de discussions approfondies et pourrait par la suite souhaiter en référer au Conseil.